

Comité hygiène santé sécurité conditions de travail du 2 mars 2016

De nombreux points n'avaient pu être abordés lors du CHSCT du 2 février dernier par manque de temps.

Nous avons demandé la convocation d'un CHSCT extraordinaire pour étudier les points restants.

L'administration nous a rapidement répondu sur ce point et nous nous sommes donc réunis le 2 mars.

Visite à l'accueil de loisirs périscolaires La Bruyère et multi-accueil Châteauvert

Le CHSCT a visité ces locaux le 15 novembre 2015.

De nombreux dysfonctionnements, des locaux totalement inadaptés, des aberrations dans l'aménagement, dus notamment au manque de concertation avec le personnel, ont été constatés.

Ce dossier est aujourd'hui suivi avec attention par l'agent de prévention et des adaptations, travaux, étude... ont été proposés et sont en cours.

Un point régulier sera fait avec le personnel concerné par l'agent de prévention.

Ce dernier visitera en 2016 l'ensemble des ALP. Des contre-visites du CHSCT auront lieu en 2017.

Visites de l'ACFI (agent chargé de fonction d'inspection du centre de gestion)

En novembre 2015, les visites suivantes ont été réalisées :

- ➔ Gymnase et stade Puech
- ➔ Cujas (services urbanisme réglementaire et projets)
- ➔ Service éclairage régulation réseaux (Cujas)
- ➔

Des anomalies et irrégularités ont été relevées et des solutions proposées par l'ACFI et les agents de prévention. On peut cependant regretter la lenteur de mise en œuvre de certaines de ces préconisations.

Entretien des vêtements de travail : la Ville de Valence toujours dans l'illégalité !

L'ACFI a à nouveau pointé l'absence de prise en charge par l'employeur de l'entretien des vêtements de travail. Le budget proposé pour la prise en charge de cet entretien a été refusé aux arbitrages budgétaires pour 2016. La Ville de Valence est donc toujours dans l'illégalité !

Nous rappelons que l'entretien et le nettoyage des vêtements de travail est à la charge de l'employeur ! **Laurence Dallard, Présidente du CHSCT, s'est engagée à faire aboutir ce dossier. Les arbitrages pour le budget supplémentaire sont en cours. Y a plus qu'à !**

Médecine du Travail : baisse des jours de présence du médecin

Suite au départ à l'agglomération de nombreux agents, la Ville de Valence a décidé de baisser le nombre de jours de présence du médecin du travail, en modifiant la convention avec le centre de gestion, **passant de 131 jours à 90 jours.**

Cette convention a été adoptée en Conseil municipal sans l'avis du CHSCT. Nous rappelons à la municipalité, que l'avis du CHSCT sur ce type de questions est une obligation légale et que le Conseil municipal ne peut délibérer sans cet avis.

Nous regrettons une fois de plus la baisse des moyens de la médecine de prévention !

Prochain CHSCT : mardi 10 mai. Faites nous remonter vos problèmes, vos questions, concernant vos conditions de travail, les questions d'hygiène, de santé et de sécurité au travail – cgterritoriauxval@netcourrier.com

Nous avons fait remonter en CHSCT **les problématiques des agents** (locaux, bruit, manque de matériel...) sur **plusieurs structures scolaires ou de petite enfance** : Multi-accueil du Plan et de Valensolles / Crèche Pablo Neruda / Ecole maternelle Brossolette. Les agents de la Prévention des risques professionnels sont intervenus sur ces sites et ont proposé des améliorations (travaux réalisés ou en cours, achat de matériel...).

